

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Eckert*

*Date de dépôt : 20 septembre 2018*

## **Question écrite urgente**

### **Où en est l'enquête administrative sur la propagande climatosceptique au collège Calvin ?**

Les changements climatiques sont étudiés en détail depuis une bonne cinquantaine d'années. Si le réchauffement lui-même n'est plus sujet à contestation puisqu'il est relativement facile de l'observer, l'origine de ce réchauffement est l'objet de vastes recherches qui intègrent la compréhension de la circulation atmosphérique et océanique. Il est dorénavant bien établi que l'important réchauffement observé depuis un siècle est en grande partie d'origine anthropique. Les incertitudes sont toutefois régulièrement relevées et documentées, puis synthétisées par le GIEC.

Nier ces travaux en bloc comme le font certains climatosceptiques relève de l'escroquerie intellectuelle. Répercuter ces thèses dans le milieu scolaire sans les mettre en perspective est inacceptable. En ce sens, j'ai été interpellé par l'article du Courrier du 12 juin 2018<sup>1</sup> relevant qu'un document intitulé « Le soi-disant réchauffement climatique », rédigé par un doyen du collège Calvin, a été distribué aux élèves. Dans un article ultérieur du 17 juin, il est indiqué qu'une enquête administrative a été ouverte, pour permettre à la direction générale du secondaire II de déterminer dans quelles circonstances des élèves ont été confrontés à des thèses climatosceptiques. Des sanctions sont envisagées<sup>2</sup>.

Il est certes important que l'enseignement développe l'esprit critique des élèves, mais celui-ci doit reposer sur des bases scientifiques correctes. Mes questions sont dès lors les suivantes, et je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses :

---

<sup>1</sup> <https://lecourrier.ch/2018/06/12/un-cours-climato-sceptique-a-calvin/>

<sup>2</sup> <https://lecourrier.ch/2018/06/17/enquete-administrative-a-calvin/>

1. *Le DIP a-t-il mené à terme l'enquête administrative concernant ce sujet ? Le cas échéant, est-il possible d'en transmettre les conclusions ?*
2. *Si l'enquête administrative est encore en cours, quand sera-t-elle bouclée et ses résultats communiqués ?*